

A la Une...

Elections en 2014



Elections Municipales

les dimanches 23 et 30 mars 2014

Bureau de vote à l'école primaire des Genêts
(salle de restauration / parking bas de l'école)
(Accès pour personnes à mobilité réduite)

Bureau de vote ouvert de 8h 00 à 18h 00
(sauf modification par les services préfectoraux qui serait annoncée sur le site roybon.fr et sur l'affichage sous les halles)

Elections Européennes

dimanche 25 mai 2014



Quelles règles ont changé ?
Comment faire pour que mon bulletin de vote soit validé ?
Comment voter par procuration ?

Réponses ci-après en page 3...

Mercredi 5 Mars à 18h30
Bibliothèque de Roybon
"Sucré Salé: Contes à croquer"

Par les conteuses
du Bazar à Histoires

Bibliothèque Intercommunale

Heure du Conte exceptionnelle
le mercredi 5 mars 2014 (voir ci-dessus).



ATTENTION : Fermeture exceptionnelle de la bibliothèque
le mercredi 12 mars 2014 pour cause de travaux.
Il n'y aura pas de permanence ce jour-là.

La Poste de Roybon



LA POSTE

La Poste rappelle au public les jours et
horaires d'ouverture de son bureau de
Roybon :

Les lundis, mardis, mercredis vendredis et samedis :
de 8h à 12h 30

Les jeudis :
de 8h à 11h 30

Les séances du Conseil

Enquête publique / Contournement

Le Conseil a approuvé toutes les mesures à mettre en œuvre pour lever les réserves émises à la suite de l'enquête publique « Loi sur l'Eau » concernant le contournement routier du bourg et a affirmé sa volonté de poursuivre toute action réalisable pour répondre au mieux aux recommandations formulées.

Une réunion avec les personnes et les services concernés a permis de définir et de valider de légers ajustements au projet concernant la capacité d'évacuation des fossés et des ouvrages prévus (première réserve).

Comme prévu et comme convenu lors de l'enquête publique, des bureaux d'études spécialisés ont été sollicités et une intervention est programmée pour ce printemps 2014 (seconde réserve sur la préservation des amphibiens). Des cabinets ont déjà rendu des propositions d'intervention pour un coût avoisinant les 4 000 € HT.

Une grande partie des recommandations préconisées par l'enquête publique est déjà traitée. Pour les recommandations concernant la canalisation du trafic entre contournement et traversée de village, il va de soi que des aménagements interdisant l'accès des poids lourds en centre village seront privilégiés.

Les sondages d'archéologie préventive ont été réalisés sur une quinzaine de jours en janvier 2014 sur toute l'emprise du contournement. Ils ont permis la mise à jour d'une ancienne fontaine en bois et de fondations d'un bâtiment. Des vérifications sont en cours.

Le planning des travaux sera lié à l'avancement du dossier Center-Parcs. Cependant l'appel d'offres auprès des entreprises sera lancé prochainement.

Produit des concessions funéraires

Le Conseil a délibéré pour que l'entièreté du produit des concessions funéraires soient désormais affecté au budget du Centre Communal d'Action Sociale (200 € pour 2013 à titre d'exemple).

Modification des statuts du SIBG

Suite à la modification des intercommunalités, le Conseil a approuvé les changements apportés aux statuts du Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (qui devient Intercommunal).

Les actions engagées en faveur des cours d'eau inscrits au Contrat de Rivière et les actions liées à l'Assainissement Non Collectif se poursuivront sous forme de conventions, respectivement avec la Communauté de Communes Porte de Drôme-Ardèche et avec la Communauté de Communes Bièvre-Isère.

Rythmes scolaires

La Commission des Ecoles s'est réunie, avec la participation de la directrice de l'Ecole pour étudier la meilleure démarche à poursuivre, faisant suite à celle élaborée et validée en 2013.

Finances 2014

La Commission des finances prépare actuellement le budget 2014 qui sera voté lors d'un Conseil Municipal au mois de mars.

Conformément à la loi, le Conseil a délibéré en faveur de la possibilité d'un mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 (ces dépenses ne pouvant pas dépasser le quart des dépenses réellement constatées au Compte Administratif 2013 hors remboursement du capital d'emprunt chapitre 16, soit une somme de 148 659,24 €).

Réseau électrique

Le Conseil a approuvé la modification d'un projet de travaux sur le réseau électrique (alimentation basse tension au poste « la Côte »). Les supports seront placés en bordure de parcelles agricoles. Coût de 75 748 € (participation de la Commune pour 17 992 €). Surcoût de 4 508 € par rapport au projet initial.

Chemins ruraux

Le Conseil a délibéré pour approuver un ensemble d'échanges et de cessions étudiés durant les derniers mois :

- Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « La Verne ».
- Régularisation de l'emprise de la Voie Communale « Impasse de Tarabœuf ».
- Aliénation du Chemin Rural « Aigue-Noire Bas ».
- Echange de parcelles suite au déclassement du Chemin Rural du « Plan Michat ».
- Aliénation d'une partie du Chemin Rural de la « Fortonnière ».

Center-Parcs

Le Conseil a suivi les derniers développements du projet :

- Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement.
- Le premier Permis de Construire est définitivement validé.
- Le dossier « Loi sur l'Eau » et le dossier « Espèces Protégées » évoluent normalement.
- Un planning des travaux est en cours d'élaboration.
- L'accès aux travaux se fera uniquement par la piste près de l'étang de Dionay.
- Le chemin de l'Estrat sera mis en état de circulation pour l'accès des poids lourds au chantier (modification du PDIPR à prévoir).
- Le produit de la vente des bois en cours serait bien ventilé entre les recettes de l'investissement (sol) et les recettes de fonctionnement (fruit). Une délibération avait déjà été prise en ce sens.
- Concernant la Taxe Locale d'Équipement, les formalités de recouvrement liées au premier permis de construire validé sont en cours par les services préfectoraux compétents auprès de la DGFIP pour un versement mi 2014.

(Suite page 8, en bas à gauche...)

LA VIE COMMUNALE

Du côté des Associations

Grande Braderie Emmaüs

6^{ème} BRADERIE EMMAÜS
Le dimanche 30 mars 2014
De 10 h à 17 h

A la salle des fêtes de Roybon (entrée gratuite)



Pour préparer cette journée, nous faisons à nouveau appel à vos dons.

C'est le moment de faire un tri de printemps dans vos placards et dans votre maison !!

Vous pouvez déposer vêtements, bibelots, livres, jouets, petits meubles, à la boutique de Roybon aux heures d'ouverture ou à la pharmacie. Le conteneur prévu et annoncé ne tardera pas à arriver, mais vous ne pourrez y déposer que les vêtements, sacs, chaussures, linge de maison, le tout dans des sacs fermés (Merci de ne pas laisser vos sacs devant la boutique en dehors des heures d'ouverture, car ils risquent d'être détériorés.)

Comme d'habitude nous accueillerons l'équipe des compagnons et bénévoles de la communauté de Saint-Paul Lès Romans, pour proposer un choix complet à nos fidèles visiteurs (mobilier, bibelots, vaisselle, etc....)

Nous espérons que cette journée placée sous le signe de l'amitié et de la solidarité sera une réussite, comme les années précédentes, et pour cela nous avons besoin de la participation de tous, donateurs et acheteurs.

Rappelons que la récupération, la réparation et la vente permettent à une trentaine de personnes de vivre de leur travail dans la dignité.

Venez nombreux NOUS AIDER A AIDER !...

Cette année la braderie est placée sous le signe du monde marin, en espérant échapper à une météo trop bretonne !

RAPPEL DES PROCHAINES PERMANENCES DE LA BOUTIQUE

Avant la braderie

Mercredi 19 mars de 14 h à 17 h

Après la braderie

Mercredi 16 avril de 14 h à 17 h, Samedi 3 mai de 9 h à 12 h, Mercredi 21 mai de 14 h à 17 h

Samedi 7 juin de 9 h à 12 h, Mercredi 18 juin de 14 h à 17 h

Recherche de familles d'accueil pour jeunes lycéens

L'Association CEI-Echanges Internationaux recherche des familles française pour accueillir des jeunes d'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, qui viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, afin d'apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

CEI-Centre Echanges Internationaux
Laurence Lathoud / Grenoble
04.76.51.33.84/ 06.86.41.37.63
Sur le Net : <http://www.cei4vents.fr>
Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14



Association Vivre en Chambaran

L'association Vivre en Chambaran invite l'ensemble des membres de l'association à une réunion sur l'avancée du dossier Center Parcs...



le jeudi 10 avril 2014 à 18h30 à la salle des Fêtes de Roybon

Un film réalisé par des membres de l'association sur le Center Parcs des 3 Forêts en Moselle sera diffusé à cette occasion, (interview habitants, commerçants, responsables locaux, personnel et direction Center Parcs...).

Des intervenants présenteront différents dossiers : l'eau, l'environnement, l'impact positif sur l'économie locale, les retombées fiscales sur la commune de Roybon et sur l'intercommunalité...

Mobilisons nous encore : vous, vos proches, vos amis, venez rejoindre notre association pour la défense du projet Center Parcs de la Forêt de Chambaran, en déposant votre adhésion chez les commerçants de Roybon ou en récupérant un bulletin d'adhésion sur notre site vivreenchambaran.fr

LA VIE COMMUNALE

Du côté des Associations

Matinée « Boudins » à Montfalcon le 8 mars

Vente de boudin traditionnel à la chaudière et vin chaud toute la matinée du samedi 8 Mars sous le préau du foyer rural de Montfalcon à partir de 8h 30 h.

Boudin vendu 8 € le mètre.

Venez vous joindre à notre ambiance conviviale !

L'équipe du Comité des Fêtes de Montfalcon.



A VOTRE SERVICE

La Carte Nationale d'Identité : validité / 15 ans

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



Pour plus de renseignements :

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Relevé des compteurs d'eau...

Le service habilité communique :

Le relevé des compteurs d'eau aura lieu sur Roybon du 7 au 21 mars 2014.

Avant le passage du releveur, nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il puisse accéder facilement à votre compteur : portail ouvert, animaux attachés...

Rappel : l'index de votre compteur, qu'il soit relevé par nos soins ou communiqué par vous-même, permet de connaître votre consommation réelle et évite ainsi les estimations.

Attention : dans tous les cas, nous devons cependant avoir accès à votre compteur.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



Un pigeon, ça va, mais ... trois pigeons...

Nous attirons l'an passé l'attention des Roybonnais sur les problèmes liés à la prolifération des chats... Il semble qu'un nouvel animal ait décidé d'élire domicile en grand nombre sur le village : le pigeon.

La municipalité se saisit actuellement du problème et réfléchit aux solutions légales qui pourraient être mises en œuvre pour limiter le nombre de ces volatiles.

Ci-dessous, quelques premières informations sur cet animal, charmant lorsque sa population est faible mais devenant rapidement une source de nuisance lorsqu'elle explose comme cela semble être le cas actuellement.

... Et le rappel d'un consigne pouvant être appliquée facilement par tous : il ne faut pas nourrir les animaux redevenus sauvages.

Pourquoi les pigeons nous envahissent-ils ?

Les pigeons installés dans nos villes et villages appartiennent principalement à deux espèces :

- Le pigeon biset, autrefois originaire des côtes et zones rocheuses,
- Le pigeon ramier (aussi appelé palombe), originaire des campagnes et zones forestières.

La prolifération des pigeons peut avoir diverses origines :

- La nourriture donnée par les particuliers (parfois difficiles à raisonner),
- L'absence de prédateurs naturels en zone urbaine (les pigeons faibles ou malades survivent aisément).

Malheureusement, une forte concentration de ces volatiles peut entraîner des conséquences non négligeables, tant au plan sanitaire que matériel :

Les effets sur l'homme

Les pigeons constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement pathogènes pour l'homme et présentent donc un risque sanitaire à prendre en considération. Leurs excréments sont notamment porteurs de germes de différentes maladies qui peuvent se transmettre selon deux vecteurs principaux, l'inhalation et le contact : atteintes pulmonaires, syndromes grippaux, asthmes allergiques...

De plus, la présence de pigeons dans l'environnement occasionne d'autres types de nuisances :

- piqûres de tiques de pigeons provoquant un choc allergique,
- odeurs nauséabondes,
- nuisances sonores (roucoulement).

Les effets sur le Patrimoine

Même si elles n'apparaissent pas importantes dans un premier temps, les dégradations occasionnées par les pigeons nécessitent une certaine organisation pour la collectivité qui se doit d'entretenir les biens du service public.

Voici quelques conséquences :

- salissures des façades et des toitures des bâtiments, des monuments et des véhicules (il faut également savoir qu'un pigeon produit en moyenne 12 kg de fientes par an...),
- obstruction des gouttières, cheminées et conduits d'aération,
- envahissement des espèces dans les immeubles, locaux inoccupés ou greniers,
- prolifération importante due à une forte résistance de l'espèce.



Que faire face à cette prolifération ?

Pour tenter de maîtriser la population des pigeons sans pour autant les maltraiter ou leur nuire, les hommes peuvent essayer d'agir sur deux principaux facteurs de prolifération : la nourriture et la nidification. Il faut savoir qu'en principe, les pigeons vivent seuls ou en couple et qu'ils ne se regroupent que là où ils disposent d'une réserve de nourriture importante et de nombreuses possibilités de nidification pour se reproduire.

Il faut opter dans un premier temps pour une politique de prévention. L'objectif n'est pas d'éradiquer les pigeons mais de limiter leur prolifération. Pour cela, deux moyens :

La nourriture : les habitants sont invités à prendre conscience du problème et à ne pas nourrir les populations de pigeons déjà installées. Dans un second temps, le Maire pourra en cas de besoin prendre un arrêté pour interdire le nourrissage.

L'habitat : Les propriétaires de maisons et d'immeubles sont invités à repérer les lieux de nidification, puis à les faire clôturer grâce à la pose de picots, de filets, de grillage ou de tout autre moyen adéquat.

Les services techniques de la Commune ne sont pas compétents pour intervenir sur les parties privatives des immeubles. Ils interviendront sur les immeubles et sur les biens communaux (église notamment).

L'INTERCOMMUNALITE

Du côté du Tri Sélectif



Bilan de l'Expérimentation des nouvelles consignes de Tri

Comme il avait été annoncé, l'expérimentation de l'extension des consignes de tri s'est terminée au 31 décembre 2013.

Merci pour votre participation car cela a permis de collecter 16 % d'emballage en plus et de recycler 100 tonnes de nouveau emballages en plastique.

Bonne nouvelle pour 2014 : **les mêmes consignes de tri vont pouvoir continuer à être appliquées !**

Au niveau national, pas de déploiement de ces consignes pour l'instant. Seules les collectivités ayant participé à l'expérimentation poursuivent car il faut laisser le temps aux centres de tri de s'adapter.

Techniquement, il y a des contraintes et financièrement, le montant de la modernisation des centres de tri français est très élevée.

Du côté des recycleurs, les filières se développent et du côté des fabricants d'emballages, un travail est mené sur la recyclabilité des produits.

Que mettre dans les conteneurs pour trier plus ?!

- Bouteilles et flacons en plastique : *eau, lait, lessive, gel douche, huile,...*
- Cartons d'emballages : *céréales, gâteaux, paquets yaourts, ...*
- Briques alimentaires : *jus de fruit, lait, soupe, crème, ...*
- Emballages en acier ou aluminium : *canette, aérosol, conserve, sirop,...*

2014 : Les nouvelles Consignes de tri se poursuivent !

Depuis 2012, vous pouvez aussi mettre tous les emballages en plastiques à l'exception des sacs et films plastiques : *pots yaourts, pots de crème fraîche, barquettes de jambon, viande ou poisson, barquettes de beurre, boîtes rondes de gel pour cheveux, tubes dentifrice, boîtes de gâteaux apéro, boîtes de chocolat en poudre,...*

Journaux, Magazines, Prospectus, Feuilles,
Cahiers, Annuaire, Catalogues, Enveloppes



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux en verre



LA VIE COMMUNALE

A savoir...

Les employés communaux ont dû passer plus de 5 journées de travail en compagnie d'une entreprise spécialisée pour tailler les arbres en bordures de voies communales.

Ces arbres, pliés par la neige très lourde de la fin d'année 2013, présentaient un danger, tant pour les usagers des voies que pour les lignes (téléphoniques notamment) qu'ils menaçaient de rompre.

Rappelons que la taille de ces arbres relève normalement des propriétaires riverains des voies communales.

Le coût de l'intervention pour la commune a été d'environ 4 500 € TTC.



Déchèterie de Roybon



La déchèterie de Roybon est ouverte...

- les lundis et mercredis de 14 à 17 h,
- les vendredis de 10 à 12h et
- les samedis de 13h 30 à 16h 30

(Suite de la page 2 / Les séances du Conseil)

Nouvelle Gendarmerie

Différentes démarches ont été effectuées à la demande du Groupement de Gendarmerie de l'Isère, dont un plan de financement tenant compte d'une partie de la vente des terrains à lotir (lié au démarrage du Center-Parcs) et des subventions. Ces démarches ont été menées afin que le projet de nouvelle Gendarmerie soit bien validé au cours de l'année 2014. Ce projet sera à insérer dans l'élaboration de l'extension village.

Agenda / événements

Mars 2014

Jeu. 6	Don du Sang	Amicale Donneurs
Mer. 19	Cérémonie	FNACA-Commune
Sam. 22	Repas dansant	Montfaucon
Dim. 23	Elections Municipales (1)	
Dim. 30	Grande Braderie	Emmaüs
Dim. 30	Elections Municipales (2)	

Avril 2014

Mer. 9	repas grenouilles	Club Hte. Galaure
Dim 27	Journée Déportation	FNACA-Commune

Mai 2014

Jeu. 8	Cérémonie armistice 1945	FNACA-Commune
Mer. 14	Repas « cabri »	Club Hte. Galaure
Jeu. 22	Don du sang	Amicale Donneurs
Sam. 24	Soirée moules-frites	Sou des Ecoles
Dim. 25	Elections Européennes	

Tribune libre

Vous pouvez publier sur ce bulletin un billet d'humeur, interroger la Commune sur un sujet donné, émettre une opinion... Vous pouvez envoyer vos textes à la mairie, les déposer dans la boîte aux lettres ou utiliser l'adresse électronique du secrétariat : secretariat.mairie@roybon.fr

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
MARS	Les mardis et vendredis	Les vendredis
AVRIL	Les mardis et vendredis	Les vendredis
MAI	Les mardis et vendredis	Les vendredis

PROCHAINE PARUTION

prévue pour avril-mai 2014

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – Télécopie : 04.76.36.27.48

Courriel: secretariat.mairie@roybon.fr – Site : www.roybon.fr

Respectez vos voisins !
Notez les horaires
d'utilisation des engins bruyants !

➤ Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h
et de 14h à 19h 30.

➤ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

➤ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.